

# ADOPTER UN PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR COMMUN POUR VERDIR LES DÉPLACEMENTS DE VOS SALARIÉS

Comment combiner réduction des impacts environnementaux et attractivité de votre site d'activités ?

PUBLIC  
Toutes les entreprises



## NOTRE RÉPONSE

Afin d'améliorer l'attractivité territoriale de votre site, nous vous accompagnons dans le renforcement de sa desserte :



- Diagnostic territorial (analyse des réseaux de transports, aménagements et conditions d'accessibilité du site...)
- Enquête de déplacements domicile – travail des salariés à l'échelle de l'ensemble des entreprises du site
- Réalisation et mise en œuvre d'un plan d'actions favorisant les mobilités alternatives (transports en commun, vélo, marche, covoiturage et autopartage) de manière collective avec l'ensemble des entreprises du site
- Interactions avec les acteurs du territoire : collectivités, entreprises,...

## AVIS D'EXPERT



**Luc HOULLEBREQUE**  
Responsable Développement  
CCI Alsace Eurométropole

« Représentant 28% des émissions de gaz à effet de serre, les déplacements domicile-travail sont un réel levier de décarbonation pour les entreprises. En élaborant un Plan De Mobilité Employeur commun, vous œuvrez, dans une démarche collective, à la réduction de votre empreinte carbone mais également à l'amélioration de la qualité de vie au travail de vos salariés (réduction du budget transport, gain de temps...) et de la dynamique du site. Solutions innovantes et créatives, soyez au cœur des nouvelles mobilités ! »

## COÛT

Sur **DEVIS**

## POUR ALLER PLUS LOIN !

**Diagnostic de flottes de véhicules pour les entreprises**

**Animation d'ateliers fresque de la mobilité pour les entreprises**

**Economie circulaire pour les entreprises**



## LES ATOUTS DE L'OFFRE

Renforcer l'accessibilité et donc l'attractivité du site

Offrir une meilleure connaissance des pratiques en mobilité de vos salariés

Porte-parole auprès des collectivités pour garantir la mise en œuvre de solutions concrètes

Mutualiser les services à l'échelle d'un site



## NOTRE EXPERTISE

Porte-parole / médiateur incontournable au profit des entreprises et de la sphère publique, la CCI Alsace Eurométropole favorise / protège les intérêts des acteurs du commerce, industrie, artisanat... la CCI Alsace Eurométropole a soutenu, en 2023, les projets de 1 900 entreprises et de 1 500 créateurs/repreneurs. Elle a informé et sensibilisé 3 300 décideurs d'entreprises sur les sujets qui font leur actualité.

Nos conseillers vous aideront à établir la meilleure stratégie en mobilité durable, afin d'assurer la pérennité de votre entreprise.

## CONTACT



**Luc HOULLEBREQUE**  
Responsable Développement  
Attractivité et Développement des  
Territoires  
+33 6 74 53 85 18  
l.houllébrequé@alsace.cci.fr

[www.alsace-eurometropole.cci.fr](http://www.alsace-eurometropole.cci.fr)